

Portail Web du Grand Besançon Approbation du Projet et du Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : M. Le Président

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne dispose pas actuellement de site Internet lui permettant de mettre à disposition des habitants de l'agglomération les informations liées à son développement des compétences et aux prestations offertes.

Parallèlement, il existe un réel besoin de communication et d'échange sous forme électronique entre la C.A.G.B., ses communes et les conseillers communautaires (accès aux délibérations, rapports, courrier électronique) et nécessite la mise en oeuvre rapide d'un Intranet.

La Ville de Besançon dispose d'un site Internet performant et dispose de solutions et moyens informatiques qui n'ont pas à être recrées par la CAGB. Ils pourraient être le support du site Internet de la CAGB.

La conjonction de ces besoins nous conduit à envisager la mise en oeuvre d'un portail Web commun destiné aux habitants et aux communes du Grand Besançon.

Un portail Web est constitué d'un ensemble de e-services destinés à un bassin de vie.

La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon envisagent donc de développer ensemble ce portail. Il comporterait tous les services d'intérêt général, local... dont chaque citoyen peut avoir besoin, ainsi que des informations propres à chaque collectivité (Ville, CAGB ainsi que les 59 communes de l'agglomération).

Afin de réaliser ce projet, la CAGB et la Ville de Besançon toutes deux maîtres d'ouvrage constitueraient un groupement de commande dans lequel la CAGB mandaterait la Ville comme maître d'oeuvre et coordinateur du groupement (cf délibération suivante relative à la constitution du groupement de commandes) chargé de lancer l'appel d'offres et l'exécution du marché.

Le coût estimatif du projet s'élève à 226 500 € TTC financé comme suit :

Dépenses inscrites au Budget Primitif 2002 de la Ville de Besançon	:	84 000 € TTC
de la CAGB	:	<u>50 000 € TTC</u>
		134 000 € TTC

Le financement complémentaire, soit 92 500 € TTC, fait l'objet d'une demande dans le cadre des crédits ATSR. La demande a été déposée par la CAGB avec la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2002 relative à la programmation des demandes de subvention ATSR.

Il est acté que les deux maîtres d'ouvrage prennent en charge les financements non acquis, hors celui demandé en subvention dans le cadre du programme ATSR.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **approuve le projet de création d'un portail Web du Grand Besançon ainsi que le plan de financement prévisionnel pour 226 500 € TTC.**
- **confirme la dépense inscrite dans le B.P. 2002 de la CAGB pour 50 000 € qui s'ajoutera aux crédits budgétisés au B.P. 2002 de la Ville pour un montant de 84 000 €.**
- **demande une subvention dans le cadre du programme ATSR pour un montant de 92 500 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président